

Etudiants internationaux

Arrivés avec un visa de 1 an « VLS »

Procédure OFII

Délai à prévoir : 3 mois en moyenne !

Venez, le plus vite possible après votre arrivée, au bureau du CMI Brest à la Cité Internationale

Prenez un rendez-vous sur le site du CMI : « **démarche OFII** »

Le CMI vous envoie par email : une convocation pour effectuer la **validation** votre visa au CMI

UNE (seule et unique) convocation sur Brest

Documents à fournir :

- inscription/pré-inscription
- fiche OFII complétée et signée
- copie du passeport
- copie du visa
- copie du tampon d'entrée en France ou en espace Schengen

A avoir avec vous pour l'entretien de validation OFII :

- passeport
- visa
- 1 photo de face, tête nue, normes françaises
- 1 **copie** du justificatif de domicile
- **60€** en timbres fiscaux (à acheter sur www.timbresofii.fr ou dans un bureau de tabac en timbres non dématérialisés)

L'accomplissement de l'ensemble des formalités est attesté par l'OFII par apposition d'une vignette-visa sur votre passeport.

C'est cette validation qui donne valeur de titre de séjour à votre visa.

**Une fois votre titre de séjour obtenu, pensez à déposer une demande de renouvellement 2 mois avant son expiration (délai de rigueur) !
Attention, la date d'expiration est la date figurant sur le visa et non pas le tampon figurant sur la vignette ofii.**